



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 282
Date :

Mis en ligne le : 16 MAI 2023

Objet : Abrogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-251 du 5 mai 2023
N° d'acte : 3.5

16 MAI 2023

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de Police ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-161 du 29 mars 2023 portant autorisation des animations "Apéro Live" ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-251 du 5 mai 2023 portant autorisation de stationnement à Monsieur Philippe CHICHE, pour le food-truck "PIZZA PHILIPPE" sur l'Esplanade de la Petite Mer, le 19 mai 2023 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 22-188 du 14 décembre 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2023 ;
Considérant la demande de Monsieur Philippe CHICHE, d'annuler sa participation à l'animation "Apéro Live" sur l'Esplanade de la Petite Mer, le 19 mai 2023 ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté municipal n° PA 2023-251 du 5 mai 2023 est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture d'Istres,
- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine,
- Monsieur le Directeur Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Economie Emploi,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles